

# COMPTE RENDU DU CTL DU 3 juin 2021

En raison des règles de distanciation sociale, ce Comité Technique Local s'est tenu en audio. Présents pour la CGT: Lam Son Pham et Christophe Flaux

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Procès verbaux des CTL du 05/03/2021 et du 15/04/2021 (pour approbation)
- 2. Nouveau siège de la direction (pour avis)
- 3. Nouveau cadre réglementaire du télétravail :
  - présentation du nouveau dispositif (pour information)
  - protocole de télétravail à la DGFiP (pour avis)
  - bilan du dispositif exceptionnel (pour information)
- 4. Point sur le plan d'action d'apurement des restes à recouvrer en matière de recettes non fiscales : rapprochement de l'activité de la cellule comptable RNF avec la cellule comptable de la division des opérations de l'État (pour information)
- 5. Tableau de bord de veille sociale 2020 (pour information)
- 6. Document de synthèse annuel (pour information)
- 7. Questions diverses

#### 1) Procès verbaux des CTL du 05/03/2021 et du 15/04/2021 (pour approbation)

La CGT a voté POUR ces PV.

Vote POUR unanime des représentants du personnel.

#### 2) Nouveau siège de la direction (pour avis)

A cause de la mise en place du NRP (à qui la faute?), la direction a présenté la nouvelle organisation de ses services. Jusqu'à présent, elle était calquée sur celle de la DG avec 3 pôles : Pôle Pilotage et Ressources, Pôle Gestion Fiscale et Pôle Gestion Publique. La direction sera désormais composée de 2 pôles :

- > un pôle des fonctions transverses et des contrats de service (PFTCS) sous la responsabilité d'un AGFiP, assisté de deux AFiP et regroupant 6 divisions :
- division ressources humaines et formation professionnelle (RH et ForPro),
- division budget, immobilier et logistique (BIL),

Page 1/4

- division comptabilité et moyens de paiement (CMP),
- division stratégie et contrôle de gestion (SCG) couplée à la MDRA,
- division service public local conseil (SPL-Conseil),
- division relation aux usagers et communication (RUC);
- un pôle des opérations de production (POP) sous la responsabilité d'un AGFiP assisté d'un AFiP et regroupant 6 divisions :
- division du recouvrement forcé (RF),
- division service public local exécution budgétaire et comptable (SPLExécution),
- division missions domaniales (MD),
- division du contrôle fiscal (CF),
- division assiette des particuliers et des professionnels, du foncier et de l'enregistrement (APPFE),
- division des affaires juridiques (AJ).

La majeure partie de la réorganisation des services de direction serait mise en œuvre dès septembre 2021.

Les collègues concernés par cette réorganisation ont été informés par leur chef de service le 4 juin et si leurs missions seront pilotés par plusieurs divisions, ils devront accepter ou pas le choix proposé par leur chef de service de les garder ou pas. Leur réponse doit être donnée avant le 11 juin.

Outre (encore une fois) le délai très court imposé pour faire leur choix, les élus CGT ont demandé si les collègues concernés pouvaient réintégrer le mouvement local. La direction est restée évasive en restant bloquée sur la date du 11 juin.

Vote: abstention de la CGT

### 3) Nouveau cadre réglementaire du télétravail

Alors que le décret fonction publique sur le nouveau protocole télétravail hors crise sanitaire n'est pas encore publié, la DGFiP s'est empressée d'annoncer le sien! Alors pourquoi cette précipitation de la Dgfip à mettre en œuvre son protocole?

Peut-être ne veut-elle que notre bonheur ? Puisque nous sommes heureux au travail, nous devons l'être aussi en télétravail. Et le bonheur peut être aussi simple qu'un cadre réglementaire. D'où sa précipitation. Et tant pis pour la hiérarchie des normes et les discussions en cours à la Fonction Publique.

D'aucuns pourraient penser que la DGFIP s'inscrit dans un mieux disant par rapport au ministère de la transformation de la fonction publique lequel, il est vrai, n'a comme ambition que de casser la fonction publique de carrière.

Pour information, voici les principales nouveautés de ce protocole:

- Le chef de service (c'est-à-dire le responsable direct de l'agent) sera désormais l'autorité décisionnaire chargé d'instruire les demandes de télétravail **avec un entretien avant la prise de décision**
- Le dépôt des demandes pourra être réalisé à tout moment de l'année et une attention particulière sera portée aux demandes présentées par des agents confrontés à une situation médicale ou sociale difficile
- La gestion des demandes sera dématérialisée dans SIRHIUS dès le 15 juin 2021
- Les autorisations de télétravail ne comportant plus de durée, elles n'auront donc pas à être renouvelées
- Le télétravail pourra être organisé à domicile ou dans tout lieu privé mais le chef de service pourra refuser le choix d'une résidence demandée par l'agent
- L'agent disposera d'une enveloppe annuelle de 12 jours flottants (TT ponctuel) minimum en concertation avec son chef de service

Dans les textes, un recours en CAPL est possible suite à un refus de TT. Mais, l'agent qui se verra refuser sa demande de télétravail lors de l'entretien, qui est informel, ne va pas forcément saisir sa demande dans Sirhius. Pas de demande dans Sirhius, pas de rejet, pas de recours en CAP! Conclusion: saisissez votre demande de TT dans Sirhius.

Le protocole local étant identique à celui proposé en national, vos élus CGT 95 ont refusé de participer au vote qui

n'est que démagogique.

# 4) Point sur le plan d'action d'apurement des restes à recouvrer en matière de recettes non fiscales

Le service des RNF\*, ou plutôt ce qu'il en reste (la direction veut le supprimer prochainement) est situé dans les locaux de la préfecture.

La fiche fournie à ce Comité Technique Local par la direction mentionne :

« Le plan d'action d'apurement des restes à recouvrer RNF mis en place dès le mois de septembre 2019 par la division des opérations de l'État (DOE\*) franchit une étape importante à l'été 2021. A cette échéance, l'ensemble des titres en restes à recouvrer aura fait l'objet d'un examen et d'une nouvelle action en recouvrement. Leur résultat conduira ensuite à arbitrer sur le sort à réserver à chaque créance (surveillance, autres actions ou non-valeur). »

La direction nous a oralement annoncé un rapprochement dès à présent entre les RNF et la compta du DOE (transfert de 1 B et 2 C des RNF vers la compta).

Nous contacter si besoin : cgt.ddfip95@...

\*RNF: Recettes Non Fiscales

\*DOE : Division des Opérations de l'État

# 5) Tableau de bord de veille sociale 2020 (pour information)

Le TBVS est un document d'une vingtaine de pages qui recense :

- le taux de couverture : nombre d'agents disponibles / affectés
- le nombre de périodes de congés maladie de courte durée ;
- le nombre de jours de congés ou ARTT mis en CET ;
- le nombre d'écrêtements des horaires variables ;
- le volume horaire écrêté :
- le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention
- taux d'absentéisme pour maladie;
- nombre d'actes de violence verbale ou physique au travail entre collègues (avec ou sans arrêt de travail) ;
- taux de refus de participation à l'entretien professionnel ;
- nombre de procédures disciplinaires engagées.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des précisions : cgt.ddfip95@...

#### **Intervention de la CGT:**

La CGT a souligné que le nombre d'heures écrêtées était énorme (4 540 heures en 2020, en hausse de +12 % par rapport à 2019). Nous avons dénoncé le rôle des restructurations (ex : en SPF, en SGC) et du sous-effectif, qui entraînent certains collègues à allonger leur temps de travail et à se faire écrêter au-delà de 12 heures de crédit d'heures. Nous avons revendiqué auprès de la direction que ces heures ne soient pas travaillées gratuitement (les heures écrêtées ne sont en principe ni payées ni récupérées), et qu'elles soient réintégrées. La direction a opposé un NON farouche en minimisant l'importance du phénomène (« on était à 4 600 heures en 2018, 4 000 en 2019, on est

revenu à 4 500 heures d'écrêtement en 2020, où est le problème ?) Cela a donné lieu à une prise de bec supplémentaire entre une directrice odieuse et nos représentants du personnel CGT, qui ont le « culot » de lui répondre sur le ton méprisant qu'elle emploie elle-même à l'égard des agents.

#### IL FAUT SAVOIR DIRE STOP!

#### 6) Document de synthèse annuel (pour information)

Le document de synthèse fait 60 pages. Il ne se lit pas comme un roman, c'est le moins que l'on puisse dire, et le résumé oral fait par la direction aux représentants du personnel est assomant, donc on vous en fait grâce. Sachez juste que ce document est un bilan annuel de la DDFIP du Val d'Oise sur les résultats, les budgets, les effectifs, les services, les chiffres-clé, les engagements Marianne.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des précisions : cgt.ddfip95@...

Pour la CGT, un tel document constitue plus une propagande interne pour la direction, qu'un support intéressant sur la vie concrète des agents dans les services. Nous nous abstiendrons donc de le commenter car cela nous occuperait à faire le jeu de la direction.

#### 7) Questions diverses

# Question de la CGT concernant l'accueil téléphonique en SIP pendant la campagne IR :

« nos collègues du BFRU de Garges qui télétravaillent sur l'accueil téléphonique à la volée nous ont fait part de leur grande fatigue, causée par la cadence des appels. »

En effet, pendant un appel, la qualité sonore, qui n'est pas bonne à la base, est parasitée par les bipbip des appels entrants. De plus, aucun temps de pause entre deux appels n'est prévu, les appels s'enchaînent NON-STOP pendant 6 heures d'affilée depuis 2 mois.

#### Réponse de la direction :

Le système téléphonique est paramétré pour un temps de latence entre 2 appels de 37 secondes. Si cela ne fonctionne pas sur Garges, on va regarder.

Commentaires de la CGT:

Depuis le CTL du 03/06, nous nous sommes renseignés et apparemment, le temps de latence entre 2 appels ne fonctione nulle part dans le 95. Nous l'avons signalé à la direction. En tout cas, même si ce problème trouve une solution technique, le mal est fait car la campagne est bientôt finie! A suivre...